



Römisch-Katholische Zentralkonferenz der Schweiz
Conférence centrale catholique romaine de Suisse
Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera
Conferenza centrala catolica romana da la Svizra

Communiqué de presse

Zurich, 5 juillet 2023

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 23 et 24 juin 2023

La Conférence centrale rend la synodalité possible au niveau national

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) approuve un crédit de CHF 140'000 par an pour la création, en collaboration avec la Conférence des évêques, d'une commission de synodalité à l'échelon national. Elle lie cela à l'attente que le processus synodal portera également ses fruits en Suisse.

En prélude à l'assemblée plénière de la Conférence centrale qui s'est tenu les 23 et 24 juin 2023 au couvent thurgovien de Fischingen, le conseiller d'Etat Dominik Diezi et la présidente du Conseil de l'Eglise protestante du canton de Thurgovie, Christina Aus der Au, ont fait un exposé sur les tensions entre Eglises et politique. Les deux intervenant*es se sont accordé*es sur le fait que les Eglises, de par leur identité, veulent exercer une influence sur l'organisation de la vie commune des gens et agissent donc inévitablement sur le plan politique. Mme Aus der Au a rappelé l'idée réformée de la fonction de veille prophétique de l'Église. Elle le comprend dans le sens d'un système d'alerte précoce de la société.

Le conseiller d'État, M. Diezi, a abordé la problématique selon laquelle les Églises pourraient se voir interdire de s'exprimer politiquement avant les votations en raison de leur reconnaissance de droit public. Mais il a cité à ce sujet une décision du gouvernement thurgovien, qui ne considère pas les Églises comme étant dans une position souveraine au sein de l'État, mais comme des actrices de la société civile. En conséquence, l'interdiction d'influencer les votes ne les concerne pas. Néanmoins, M. Diezi a conseillé aux Eglises de faire preuve d'une certaine retenue, dans leur propre intérêt.

Église synodale

Le pape François incite l'Eglise catholique à faire participer les femmes et les hommes aux processus décisionnels de l'Eglise. Ainsi un groupe de travail composé de quatre femmes et de quatre hommes a développé, sur mandat de la Conférence des évêques et de la Conférence centrale, une proposition sur la manière dont l'Eglise peut exercer cette participation à l'échelon suisse. Une "commission synodale" nationale d'une trentaine de membres doit être créée pour la période 2024-2028. Celle-ci sera chargée de trouver des solutions à certaines questions en suspens. Un forum plus large se réunira en outre une fois par an pour choisir les thèmes de travail et débattre des propositions élaborées.

Compensation du renchérissement

La Commission de planification et des finances de la Conférence des évêques et de la Conférence centrale a proposé une augmentation forfaitaire de 2% des contributions versées à toutes les organisations cofinancées. Cette augmentation doit permettre de compenser le renchérissement intervenu en 2022, ceci à partir de 2024.

Certain*es délégué*es ont jugé la proposition critique en raison de l'augmentation des sorties d'Eglise et de la baisse des recettes fiscales ecclésiastiques. Comme la grande majorité des corporations ecclésiastiques cantonales ont accordé à leurs collaborateur*ices une augmentation générale des salaires en 2023, les voix des délégué*es souhaitant que les collaborateur*ices des entités nationales et régionales en bénéficient également, ont prévalu. Les délégué*es ont clairement exprimé leur attente que les organisations bénéficiaires répercutent effectivement cette hausse des contributions sur leurs collaborateur*ices, sous la forme d'une augmentation de salaire.

Budget 2024 et somme cible

Le budget 2024 prévoit des dépenses de CHF 14'325'390, soit une augmentation de CHF 770'694 par rapport au budget de l'année précédente. Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, le montant cible a été porté à CHF 14'470'000.

Un financement spécial, limité aux années 2024 à 2026, sera mis en place en plus des recettes ordinaires pour financer l'étude sur le traitement historique des abus sexuels. Concernant la décision de financer cette étude, prière de vous référer au communiqué de presse commun de la CES, de la RKZ et de la KOVOS ([Weblink](#)).

Révision partielle des statuts

L'assemblée plénière a décidé de modifier légèrement les statuts de la Conférence centrale. Premièrement, les présidentes et présidents des trois commissions de la Conférence centrale ne seront plus membres d'office de la présidence. Si la situation actuelle est judicieuse du point de vue du flux d'informations, cela représente une charge considérable au quotidien et diminue la volonté de se porter candidat ou candidate à la présidence d'une commission.

Afin de rester une association exonérée d'impôts, il convient en second lieu d'inscrire dans les statuts que la Conférence centrale ne poursuit ni but lucratif ni but d'entraide. En outre, en cas de dissolution de l'association, il est désormais stipulé que le capital restant ne peut être restitué qu'aux membres qui sont eux aussi exonérés d'impôts. La modification des statuts va maintenant être soumise à l'approbation des corporations ecclésiastiques cantonales.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale. Tél. 044 266 12 00, e-mail : urs.brosi@rkz.ch